

Procès-verbal de la séance du 19 février 2026 à 20 h

Président de la séance : Christian SEGUY, Maire.

Présents : Ch. SEGUY – S. MILLAU – M. PASTOR – J. GUILLAUME – S. PAMENE – A.C. BONTE – J. ESCUSA – G. THERON – O. RENIER – B. FABRE-BARTHEZ – V. DARLES – L. LOPEZ – S. GARCIA

Absents, excusés : P. BREBION – N. PIQUES (procuration à S. PAMENE)
C. PALAYSI – G. CEDRIC – P. BOURLES – C. GUILLOT.

Secrétaire de séance : Sylvain MILLAU

Quorum: 10. Le quorum étant atteint la séance peut débiter.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant la cession du véhicule Renault Mascoat, à la Société « Auto Service Maureilhan » pour un montant de 300,00 €.

Monsieur le Maire présente aux élus présent, Monsieur Lionel Rocher qui est le successeur de Madame Françoise Anglès, DGS.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

1/ Création de jardins familiaux: demande de subvention auprès des services de l'État « Fonds Vert » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle de 9 032 m², par délibération en date du 17 juin 2021, en vue de la création de jardins familiaux. Afin de réduire le coût global de cette opération pour la collectivité, il convient de solliciter l'octroi de subventions « **Fonds Vert** » auprès des partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner financièrement ce projet. Ce projet s'adressera à un large public, et notamment aux familles et aux seniors de s'investir dans une activité de jardinage, laquelle joue un rôle essentiel en matière de loisirs, de maintien du lien social et de dynamisation de la vie associative locale. Ces travaux consistent à l'aménagement de parcelles d'une superficie totale de 9 032 m², situées sur la zone « Le Dessus du Bois », en vue de créer des jardins familiaux destinés aux administrés qui en feront la demande. L'estimation prévisionnelle de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses HT en €	306 100.00 €	Recettes	306 100.00 €
Coût des travaux	289 465.00 €	Conseil Départemental 34	91 830.00 €
Maîtrise d'œuvre	16 635.00 €	Région Occitanie	50 000.00 €
		État (Fonds Vert)	91 830.00 €
		Autofinancement	72 440.00 €

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre du « **Fonds Vert** » pour le financement de ces travaux.

2/Création de jardins familiaux: demande de subvention auprès du « Département de l'Hérault » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 17 juin 2021, la commune a procédé à l'acquisition de parcelles représentant une superficie totale de 9 032 m², en vue de la création de jardins familiaux. Il informe que ce projet est désormais abouti dans sa phase de conception et que les travaux devraient être engagés prochainement. Cette opération s'adresse à un large public et vise à permettre aux familles ainsi qu'aux seniors de s'investir dans le jardinage, activité favorisant les loisirs, le lien social et

la dynamique associative locale. Les travaux consistent en l'aménagement de parcelles d'une superficie totale de 9 032 m², situées sur la zone dite « Le Dessus du Bois », en jardins destinés aux administrés qui en feront la demande. L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à :

Dépenses HT en €	306 100.00 €	Recettes	306 100.00 €
Coût des travaux	289 465.00 €	Conseil Départemental 34	91 830.00 €
Maîtrise d'œuvre	16 635.00 €	Région Occitanie	50 000.00 €
		État (Fonds Vert)	91 830.00 €
		Autofinancement	72 440.00 €

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise le Maire de solliciter une aide financière auprès du « Département de l'Hérault » pour le financement de ces travaux.

3/Remplacement des luminaire de l'école maternelle par de l'éclairage Led : Demande de subventions auprès « d'Hérault Energies » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la politique communale de maîtrise des dépenses énergétiques, les luminaires de l'école élémentaire ont récemment été remplacés par des éclairages LED, permettant de réduire significativement la consommation d'électricité.

Il propose de poursuivre cette démarche en procédant au remplacement des luminaires de l'école maternelle René Francès par des équipements LED.

Pour ce faire, il présente à l'assemblée le devis estimatif des travaux établi par l'entreprise VERNUS, pour un montant de **10 729,00 € HT**.

Dépenses HT en €	10 729,00 €	Recettes	10 729,00 €
Coût des travaux	10 729,00 €	État (Fonds Vert)	3 218,70 € (30%)
		Hérault Energies	4 291,60 € (40%)
		Autofinancement	3 218,70 € (30%)

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise le Maire de solliciter une aide financière auprès «d' Hérault Energies » pour le financement de ces travaux.

4/ Remplacement des luminaire de l'école maternelle par de l'éclairage Led ; demande de subvention auprès des services de l'État « Fonds Vert » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la politique communale de maîtrise des dépenses énergétiques, il convient de procéder au remplacement des luminaires de l'école maternelle René Francès par des équipements LED, comme cela a été réalisé à l'école élémentaire, afin de permettre une réduction significative de la consommation d'électricité.

À ce titre, il présente à l'assemblée un devis estimatif établi par l'entreprise VERNUS, s'élevant à un montant de **10 729,00 € HT** pour la réalisation de ces travaux.

Dépenses HT en €	10 729,00 €	Recettes	10 729,00 €
Coût des travaux	10 729,00 €	État (Fonds Vert)	3 218,70 € (30%)
		Hérault Energies	4 291,60 € (40%)
		Autofinancement	3 218,70 € (30%)

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre du « **Fonds Vert** » pour le financement de ces travaux.

5/ Réfection chemin de Fontalignières : demande de subvention au département de l'Hérault :

Le Maire expose au conseil que le chemin rural n° 1, situé au lieu-dit Fontalignières, présente aujourd'hui des signes de dégradation marqués (ornières, défauts d'écoulement des eaux pluviales, affaissement des bas-côtés). L'état actuel rend la circulation difficile, voire dangereuse en période d'intempéries, et accélère la détérioration de la structure profonde du chemin. Il conviendrait de demander une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**.

A ce titre là, il propose au Conseil Municipal un devis estimé à 14 525,00 HT pour réaliser ces travaux.

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise le Maire de solliciter une aide financière auprès du « **Département l'Hérault** » pour le financement de ces travaux.

6/Mise en accessibilité de la voirie rue des Communes : demande de subvention auprès du Département de l'Hérault :

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la rue des Communes afin de favoriser les modes doux de déplacement et d'améliorer la sécurité des usagers. Cette voie, qui dessert le cœur de ville depuis plusieurs lotissements, présente aujourd'hui de nombreuses dégradations de chaussée. À la suite de multiples tranchées réalisées pour divers travaux de réseaux, conjuguées au passage intensif des véhicules et aux effets du temps, la chaussée est désormais faïencée et fortement dégradée.

Par ailleurs, bien qu'un cheminement piéton sécurisé existe partiellement, celui-ci ne se raccorde pas à l'avenue principale. Les piétons sont ainsi contraints d'emprunter la bande roulante, générant une situation d'insécurité. De plus, le stationnement sur cette portion de voie est actuellement anarchique et nécessite une réorganisation. Le projet consiste donc à : reprendre les revêtements de chaussée ; sécuriser le cheminement piéton par la création de trottoirs et/ou de zones piétonnes ; créer et organiser des places de stationnement ; reprofiler la voirie afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et le confort de circulation.

Le coût global de l'opération est estimé à 131 000,00 € HT, incluant les travaux, les honoraires et les imprévus.

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**, et à signer tout document afférent à cette demande.

7/Mise en accessibilité de la voirie rue Mairan : demande de subvention au Département de l'Hérault :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réaménagement de la rue Mairan, laquelle présente de nombreuses zones où la chaussée est fortement endommagée.

En effet, la chaussée se trouve faïencée et dégradée, nécessitant une intervention afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la voirie communale.

Le projet consiste en la reprise des revêtements de chaussée ainsi qu'un re-profilage de la voirie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **19 166,00 € HT**.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide, Approuve le projet de réaménagement de la rue Mairan ; Approuve le projet de réaménagement de la rue Mairan ; Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département de l'Hérault** ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8/Mise en accessibilité de la voirie rue des Oliviers : demande de subvention au Département de l'Hérault :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la rue des Oliviers, visant à favoriser les modes doux de déplacement. Cette voie, qui dessert le cœur de ville depuis plusieurs lotissements, présente de nombreuses zones où la chaussée est fortement endommagée. Celle-ci est aujourd'hui faïencée et dégradée, rendant nécessaire une intervention.

Le projet consiste en la reprise des revêtements de chaussée, la réfection des trottoirs ainsi que le re-profilage de la voirie, afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 65 414,50 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide, Approuve le projet de réaménagement des Oliviers; Approuve le projet de réaménagement des Oliviers ; Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département de l'Hérault** ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9/Réfection chemin de l'ancienne STEP : demande subvention au département de l'Hérault :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réfection du chemin de l'ancienne STEP, actuellement en mauvais état. Les travaux prévoient la reprise de la voirie et le re-profilage de la chaussée pour un montant estimé à 15 300 € HT. Il sollicite l'autorisation du Conseil afin de demander une aide financière au **Département de l'Hérault** pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide, Approuve le projet de Réfection chemin de l'ancienne STEP; Approuve le projet de Réfection chemin de l'ancienne STEP; Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département de l'Hérault** ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10/Réfection du stade de l'Olivette : demande de subvention au Département de l'Hérault :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du stade de rugby de l'Olivette.

Il précise que ces travaux sont nécessaires afin de permettre l'accueil des équipes de rugby lors des rencontres organisées sur la commune, ainsi que le bon déroulement des entraînements des équipes de l'ASMM XV, dans des conditions conformes aux exigences sportives et de sécurité.

Afin de pouvoir mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du **Département de l'Hérault**.

En conséquence, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide, d'approuver le projet de réfection du stade de rugby de l'Olivette ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du **Département de l'Hérault** pour le financement de cette opération ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

11/Réfection du stade de rugby de l'Olivette : demande de subvention à la région d'Occitanie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réfection du stade de rugby de l'Olivette. L'objectif de ces travaux est de permettre l'accueil des équipes de rugby lors de leurs rencontres, la tenue des entraînements des équipes de l'ASMM XV. Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer une demande d'aide financière auprès de la **Région Occitanie**.

En conséquence, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,